

Conseil Départemental du 15/11/2018

Question d'actualité de Jean PICART et Marie-Astrid STRAUSS

Création d'un parc photovoltaïque

Le 17 décembre 2009, je présentais un vœu sur la nécessité de développer des parcs photovoltaïques. C'était juste après le Grenelle de l'environnement qui affirmait déjà l'obligation d'engager le pays vers le développement durable et la réduction de gaz à effet de serre.

A cette époque, j'étais en contact avec un investisseur de parcs photovoltaïques. La proposition consistait à examiner la possibilité d'implanter un parc photovoltaïque sur une partie du terrain militaire du 3^{ème} RHC.

Rappel : le terrain militaire a une superficie de 450 hectares. Le projet pouvait se réaliser en périphérie à plus de 1000 m des bâtiments et des pistes.

Je me suis d'abord adressé au Colonel commandant notre régiment.

Voici la réponse du chef de corps, je cite :

« Il s'avère que le potentiel foncier ayant les caractéristiques demandées, existe sur la base ».

« D'autre part, l'étude préalable effectuée sur d'autres bases de l'Armée de l'air envisageant un tel projet, nous permet de dire que la sécurité des vols n'est pas engagée, c'est pourquoi, je transmets avec un avis favorable votre dossier à mon Etat Major afin qu'il étudie la faisabilité d'accueillir une centrale solaire et se prononce ainsi de façon officielle ».

Réponse du chef de corps d'Armée gouverneur militaire de Metz et commandant la région terre Nord-Est :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le ministère de la défense a élaboré un plan d'action de façon à s'adapter aux enjeux environnementaux. Parmi les orientations, l'armée de terre a privilégié les projets d'installation de panneaux sur toitures au détriment des fermes photovoltaïques ».

« En conséquence, le projet qui vous intéresse n'est pas compatible avec les orientations de l'Armée de terre et donc la base de Rouvres ne pourra accueillir ce futur parc solaire ».

Nous sommes ici tous attachés à l'obligation de s'engager concrètement dans l'indispensable transition écologique pour sauver notre planète. C'est pourquoi, nous souhaitons que l'assemblée départementale se positionne clairement en faveur de ce projet de création d'un parc photovoltaïque sur la base militaire du 3^{ème} RHC et plus généralement sur l'obligation qu'a l'Etat d'avancer dans ce domaine comme dans d'autres.

Dernier rappel : depuis 10 ans, on ne voit toujours pas les panneaux sur les toitures. Pourquoi ?